



# Cfdt

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt



Administration centrale  
Services déconcentrés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)  
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)  
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public

## Relevé d'informations du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) du 29 juin 2016

### Représentants de la CFDT :

Olivier **NORE** (titulaire), Martine **BEAUVOIS** (expert), Jocelyne **TACHÉ** (expert).

### 1. Programme national de prévention (PNP 2016/2018)

Retour sur les réflexions du groupe de travail du 1<sup>er</sup> juin et adoption du PNP.

#### Trois axes stratégiques sont identifiés pour le PNP triennal :

- mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et sécurité au travail,
- améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils,
- dispositif d'accompagnement des atteintes à la santé.

la Présidente souligne les points forts du PNP : la professionnalisation des ISST, les risques liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux, la protection des agents lors des contrôles (dispositif à construire), la prévention des TMS, et l'insuffisante maîtrise des dispositifs de prévention médicale.

La discussion tourne surtout autour des moyens accordés aux représentants du personnel pour exercer leur mandat dans les établissements d'enseignement agricole.

L'administration organisera un groupe de travail autour de la formalisation et l'amélioration des moyens en temps des membres titulaires et suppléants des CHSCT.

Par ailleurs, le CHSCT est informé qu'un décret relatif à la formation des membres du CHSCT est en cours d'élaboration. Il sera d'application immédiate dès sa parution.

*Le PNP est adopté à l'unanimité.*

## **2. Rapport du CGAAER sur les CHSCT/CoHS**

B. Blesson et R. Tessier, les deux rapporteurs de la mission confiée au CGAAER par le cabinet du ministre concernant le fonctionnement des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole et leur articulation avec les comités d'hygiène et sécurité (CoHS) d'établissement, exposent leurs travaux.

Ce travail de réflexion a été engagé pour tenter de résoudre les difficultés liées à l'absence de véritable CHSCT local d'établissement.

**La CFDT se félicite de la production de ce rapport et rappelle qu'elle est à l'origine de la demande. Elle souhaite maintenant savoir comment ont été accueillies les recommandations de ce rapport par les différentes directions concernées et connaître les suites qui seront données à ce rapport.**

*L'administration précise que ce rapport a le mérite d'ouvrir le débat, de constater les manques de certaines prérogatives des CHSCT pour les personnels des établissements et d'envisager des solutions qu'il faudra expertiser juridiquement. Il faudra aussi étudier l'impact budgétaire des différents scénarios. Un travail complémentaire doit être réalisé notamment par la DGER et un nouveau point sera fait à l'automne.*

Les organisations syndicales demandent qu'un vote formel soit prononcé sur le rapport CGAAER même si une telle délibération n'est pas prévue sur ce rapport.

**La CFDT estime que ce rapport produit de l'information et apporte un certain nombre d'éléments qu'il faudra exploiter. Les membres du CHSCTM devront plutôt se prononcer sur les suites données au rapport au regard des recommandations qui y sont évoquées. Elle s'abstient sur ce point.**

## **3. Situation dans les Services d'Economie Agricole (SEA)**

La cheffe du service de la modernisation expose aux membres du CHSCT les difficultés spécifiques liées aux activités des SEA traitant la gestion de la PAC. Ces difficultés ont déjà été évoquées en CTM à plusieurs reprises. Les chefs des SEA eux-mêmes ont alerté le cabinet ministériel.

La Secrétaire Générale a proposé la mise en place d'un plan d'accompagnement, discuté avec les organisations syndicales le 17 mars et présenté en CTM fin avril.

Le plan se décline en 3 volets : métier (pilote par la DGPE), RH et accompagnement des services.

Un groupe de travail a été mis en place pour clarifier les instances de gouvernance (G13SEA) des SEA autour de l'ensemble des activités des SEA (pas seulement la PAC) mais des COPIL plus opérationnels « PAC » ont été mis en place. L'objectif est d'identifier les difficultés et les situations conflictuelles.

D'ores et déjà, plus de 1.000 ETP ont été affectés aux DDT en 2016 et l'enveloppe budgétaire relative au recrutement de vacataires sera revue à la hausse en 2017, après une baisse significative ces deux dernières années (conséquence de la mise en place de la télé déclaration PAC).

D'autres mesures organisationnelles et de personnel sont envisagées : décalage de la période de télé-déclaration, report d'examens professionnels, délais d'affectations dérogatoires pour optimiser le temps de travail des agents, privilégier le maintien des vacataires déjà formés, évolution de carrière des agents titulaires en SEA...

Les services seront accompagnés pour la mise en place de la télé-déclaration rendue obligatoire dès 2017 ; (NB : en 2015, 92% de télé-déclarants et 40 départements en « 0 papier »).

Ainsi le GT13SEA planchera aussi sur l'accompagnement des services concernant le comportement à adopter face aux agriculteurs en détresse.

Les représentants des organisations syndicales témoignent tour à tour des situations kafkaïennes rencontrées par les agents de ces services, parfois en grande souffrance, et demandent la réunion d'un CHSCTM extraordinaire sur ce point, eu égard à l'actualité récente.

Le SRH souligne que toutes les organisations syndicales ne sont pas toutes représentées au CHSCTM et propose qu'un GT spécifique, moins contraignant en terme de délais de prévenance, soit réuni le 6 juillet pour traiter des sujets SEA.

Enfin, à la demande unanime des organisations syndicales, le recours à une « expertise agréée » sur la situation des SEA sera réalisée par un prestataire externe, et un CHSCTM « extraordinaire » se réunira en septembre pour définir les suites à donner.

**Face à cette situation extrêmement tendue dans les SEA, la CFDT tient à rappeler les 3 propositions qu'elle a faites au CTM du 2 juin dernier :**

- un **audit externe approfondi** des fonctionnements des services en intra-services, en inter-services incluant l'ASP et FAM.
- la **constitution d'un réseau d'expertise** - au sens de la circulaire « parcours professionnel » - composé d'agents expérimentés spécialistes en économie et politique agricole.
- une **réflexion approfondie GRH-GEPEC** afin de mieux gérer nos compétences internes et de rendre plus attractif, pour des agents expérimentés, les postes en administration centrale.

#### **4. Agressions : tableau de bord des signalements, état d'avancement des travaux du groupe de travail dédié**

La cheffe du BAAS présente la dernière mise à jour du tableau de bord des signalements d'agressions au MAAF. Il est admis une évolution notable à la hausse des agressions hors situation de contrôle en 2016.

Le groupe de travail ad hoc, réuni le 26 mai 2016, a travaillé sur la finalisation de guides.

L'ISST, pilote du dossier, précise qu'il convient de travailler maintenant uniquement sur l'aspect préventif. Les équipes projet recueilleront des exemples pratiques pour élaborer des fiches réflexes à l'usage des agents en situation à risque au MAAF où la spécificité des postes devra être bien prise en compte. Les agressions interpersonnelles ne devront pas être occultées.

**SPAgri-CFDT** : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)  
**SGEN - CFDT** : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 40 03 37 00 – [sgen-cfdt@educagri.fr](mailto:sgen-cfdt@educagri.fr)

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites  
[cfdt-agriculture.fr](http://cfdt-agriculture.fr) et [sgen-cfdt.org](http://sgen-cfdt.org)

## **5. Baromètre social**

La mise en place de ce dispositif est un engagement du CHSCTM. La première réunion du groupe de travail interviendra à la rentrée mais la réflexion est déjà engagée et des contacts ont été pris avec d'autres ministères (notamment affaires sociales) pour retour d'expériences. Des questionnaires peuvent être élaborés (recours à un prestataire).

L'administration précise que le baromètre social n'a pas vocation à remplacer le bilan social mais qu'il peut en être une composante.

**La CFDT s'interroge sur la fréquence de ces recueils d'informations et souhaite connaître les modalités de retour aux agents.**

## **6. Télétravail**

Le projet d'arrêté et la note de service relative aux modalités d'application du télétravail, élaborés à l'issue des échanges en groupe de travail du CTM, sont présentés aux membres du CHSCTM. Pour l'administration, le principe en est acté mais il reste à organiser ce dispositif et trouver le juste équilibre entre le télétravail et le travail collectif qui ne doit pas être affecté dans les structures.

**La CFDT s'étonne que le télétravail occasionnel ne soit pas traité dans ces documents car on a vu récemment qu'il pouvait être mis en œuvre dans des situations urbaines ou climatiques. La CFDT souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur ce point.**

L'administration précise que le cadre fonction publique ne le prévoit pas mais qu'il existe d'autres dispositifs spécifiques pour des situations individuelles par exemple aménagement de poste pour raisons médicales.

## **7. Plan d'action de prévention des TMS en abattoir**

Ce plan d'action a été établi après le groupe de travail de décembre 2015 et le programme couvrira la période pluriannuelle 2016-2018.

Le plan s'appuie sur les compétences du réseau de référence RNA. Des modules de formation « au bon geste » seront mis en œuvre et démultipliés. L'ergonomie au poste de travail sera mieux prise en compte (recrutement d'un ergonomiste) et des espaces de discussion et d'échanges seront créés.

**La CFDT se félicite de la qualité du travail qui a été mené jusqu'alors et qui a permis de concevoir ce plan de prévention, en incluant l'ensemble des acteurs de la filière.**

*Le plan a été adopté avec : 3 voix pour (FO ; CFDT ; UNSA) et 3 voix contre (FSU).*

## **8. Plan de prévention des RPS**

La cheffe du BASS présente un bilan d'étape de déploiement du plan (diagnostic et mise en place des actions).

Les plans locaux par secteurs et par établissement validés seront croisés et coordonnés pour établir le plan national.

Les organisations syndicales déplorent que certaines structures n'aient toujours pas engagé leur démarche ou ne l'aient pas encore fait remonter.

## **9. Périmètre d'intervention des ISST**

La réforme territoriale a conduit l'administration à revoir le périmètre d'intervention des ISST du MAAF. A l'occasion du départ à la retraite d'un ISST, les périmètres ont été redéfinis et un poste d'ISST pour la région Centre sera ouvert d'ici la fin de l'année.

## **10. Visite d'un abattoir**

Compte tenu de l'actualité, l'administration propose de reporter la visite prévue au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2016.

## **11. Questions diverses**

Une enquête de satisfaction de l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) est envisagée et pourrait être diligentée par la DGAL.

Une information sur le travail de nuit est donnée par l'ISST suite au travail de recherche fourni d'une part par l'INRS et d'autre part par la publication de la saisine par l'Anses :

Le travail de nuit est réglementé au niveau européen (directive) et national (Code du travail, texte Fonction publique pour les agents du ministère).

La prévention de la pénibilité est traitée dans la loi de 2010 (10 facteurs de risque).

Une surveillance médicale doit être mise en place.

Les effets sanitaires évoqués dans le rapport de l'Anses concernent la qualité du sommeil (effets avérés), la performance cognitive (effets avérés ou probables), la santé psychique (effet probable), les cancers (effets avérés, ou probables ou limités), cardiovasculaires et troubles métaboliques (effets avérés ou probables).

**N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT**

**SPAgri-CFDT** : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)  
**SGEN - CFDT** : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 40 03 37 00 – [sgen-cfdt@educagri.fr](mailto:sgen-cfdt@educagri.fr)

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites  
[cfdt-agriculture.fr](http://cfdt-agriculture.fr) et [sgen-cfdt.org](http://sgen-cfdt.org)